

19 juin 2015

Réponse du Conseil administratif à la motion M-1100 du 29 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Morten Gisselbaek, Laurence Fehlmann Rielle et Stefan Kristensen: «Places de jeux: place à la participation!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'exemple récent de la gestion de l'information lors de la suppression de l'infrastructure principale de la place de jeux du parc des Délices (Musée Voltaire);
- l'objectif Aalborg N° 2 «Participation»;
- la proposition PR-1045,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre l'étude sur l'offre des places de jeux en Ville de Genève au Conseil municipal, d'une part, et, d'autre part, à toutes les associations et maisons de quartier de la commune, aux établissements scolaires et aux associations de parents et d'habitants de la commune;
- de donner réellement et concrètement une place à la participation des acteurs locaux dans la définition des besoins, l'élaboration des projets (catalogue ou création) et, cas échéant, la réalisation des places de jeux;
- d'informer, enfin, projet par projet, les acteurs concernés par l'évolution des dossiers de places de jeux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De longue date, la Ville de Genève a eu la préoccupation d'associer les associations d'habitant-e-s aux choix qui étaient faits en matière d'aménagements urbains.

En avril 2008, le Conseil administratif a signé les engagements d'Aalborg pour mettre en œuvre concrètement et de façon mesurable une politique municipale de «ville durable». Le recours accru à la démocratie participative est le premier des engagements d'Aalborg. Il implique notamment d'inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.

Depuis lors, la Ville de Genève a développé de nombreuses initiatives pour associer les habitant-e-s et leurs associations aux décisions qui les concernent au premier chef – notamment en matière d'aménagements urbains.

Sur la participation en ce qui concerne les places de jeux

La Ville aménage et entretient de nombreuses places de jeux, qu'elles soient implantées dans les parcs publics ou les préaux d'écoles. On en compte au total près d'une centaine.

En Ville de Genève, les places de jeux sont gérées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Lors de l'aménagement d'une place de jeux dans un préau d'école ou dans un parc, le service intègre les acteurs locaux et il informe les partenaires du projet, étape par étape.

Ce processus est décrit dans le rapport intitulé «Planification des places de jeux en ville de Genève», qui a été largement diffusé auprès des partenaires mentionnés dans la motion. Il est par ailleurs toujours accessible sur le site internet de la Ville de Genève.¹

Selon le rapport, les interlocuteurs de la Ville sur les questions d'aménagement des places de jeux ne sont pas toujours clairement identifiés, notamment pour les parcs publics. C'est pourquoi, à l'avenir, le Service des écoles et institutions pour l'enfance vise à développer des outils permettant de mieux intégrer les avis des usagers.

A titre d'exemple, dans le cas de la PR-1045 relative à la mise aux normes de différentes places de jeux existantes, citée par les motionnaires, il s'agit bien de mettre aux normes en priorité les places de jeux pour lesquelles la concertation a déjà été lancée et, dans la majeure partie des cas, a abouti.

Au-delà, un processus de concertation a été lancé au printemps 2014 afin de connaître les aspirations des plus jeunes dans le cadre de l'aménagement futur des places de jeux. Dans le cadre du projet «2014, année de l'enfance», le Conseil administratif a adopté le 25 mars 2015 une série d'engagements, au rang desquels figurent en bonne place l'information et la participation des enfants.

La Ville s'engage dès lors à promouvoir à l'avenir et, au besoin, à institutionnaliser des procédures d'écoute et de participation des enfants, tant au sein de ses institutions politiques que de son administration et des organismes qu'elle subventionne.

Sur la participation à la place de jeux du parc des Délices

La place de jeux dont il est question dans la motion comportait un jeu multifonction en bois et cordages construit en 1986.

L'aménagement de ce parc a fait l'objet en janvier 2000 d'une séance d'information publique, en présence du magistrat de l'époque, ainsi que des services

¹ <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1385649342-places-jeux-ville-rapport-point/>

concernés. Différents équipements avaient alors été mis en place dans le parc. Depuis lors, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre les associations du quartier et les services municipaux.

Le jeu multifonction installé en 1986 a dû être démonté en 2013, car il ne répondait plus aux normes de sécurité et ne pouvait plus bénéficier de rénovation véritablement efficace. Au début de l'année 2013, un panneau d'information avait été installé afin d'informer les usagers du parc.

En remplacement et en attendant que la concertation aboutisse sur un projet définitif, plusieurs initiatives ont été prises. En mai 2013, les différents services municipaux ont mis en place un programme d'animations, après consultation des habitants du quartier, pour la période estivale: un coffre à jeux fut mis en place, le mobilier (table et bancs) remplacé, puis des tipis ont été installés pour les vacances d'été 2013. Sollicité, le Service social (unités d'actions communautaires) a proposé plusieurs activités dans ce parc afin de créer du lien social, en mettant en valeur la salle polyvalente du Clos Voltaire, toute proche.

En avril 2014, un calendrier de réaménagement du parc a été présenté lors d'une séance d'information. La proposition d'installer une structure en bois avec un toboggan a fait l'unanimité des partenaires et des habitant-e-s présent-e-s. Néanmoins, le projet a reçu un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). En effet, le parc Voltaire est considéré comme un parc historique et la marge de manœuvre en termes d'aménagement est très réduite.

Le projet a donc été repris et devrait aboutir, à l'automne 2015, à une séance d'information publique pour évoquer les jeux qui pourraient y être installés (emplacement et type); il est prévu d'inviter des représentants de la CMNS à cette réunion.

Conclusion

Depuis des années, les acteurs locaux et les partenaires de la Ville sont partie prenante dans les projets et décisions d'aménagements urbains – dont les places de jeux. Le rapport «Planification des places de jeux en ville de Genève» en fait état. Il invite d'ailleurs à mieux tenir compte des avis des un-e-s et des autres.

Aux Délices, le processus de concertation et d'implication des acteurs a été très poussé depuis 2000. Le réaménagement de cette place a certes pris du retard, mais devrait aboutir dans les prochains mois. Une attention particulière sera portée à l'information des habitant-e-s du quartier sur les prochaines étapes de ce projet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder